

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 17

Artikel: Toni le gris : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181848>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ces voitures publiques imaginées par Auguste pour faciliter les transports; des soldats en tunique blanche, la pique sur l'épaule et la pénale liée sur le dos, rejoignant leurs légions et se rendant sur les bords du Rhin ou dans les camps de la Rhétie.

J'arrive à Avenches où je retrouve tout le luxe de Rome. C'est la ville la plus populeuse de l'Helvétie, celle où le prestige des arts, les vices de la civilisation, les séductions du plaisir et de la volupté se font le plus vivement éprouver. Vespasien a embelli cette cité d'une multitude d'ouvrages. Ses murs flanqués de tours, embrassant plusieurs collines dans leur enceinte; ses rues, ses temples, ses manufactures, ses théâtres annoncent le goût des arts.

Le Forum est au centre de la ville. A l'une des extrémités de cette place immense, on voit le temple d'Apollon. L'autre est occupée par le marché public, au milieu duquel s'élève la statue de Cérès. C'est ici que se rassemblent tous les oisifs pour se communiquer les nouvelles de Rome et des provinces ou s'occuper des affaires publiques.

(A suivre.)

Un de nos anciens abonnés de la Côte nous adresse les lignes suivantes :

La Révision

Air : *Partant pour la Syrie*

Courberais-tu ta tête
Brave et loyal Vaudois,
Sous le joug que t'apprête,
L'ennemi de nos lois ?
Un funeste esclavage
Le plus cruel des maux
Deviendrait ton partage,
Mon beau canton de Vaud !

Ce couplet d'une vieille chanson patriotique de 1813 me revient en mémoire quand je vois nos révisionnistes, au lieu de nous laisser nos 22 cantons indépendants, vouloir nous gratifier d'une soit disant Patrie Suisse, idée abstraite, beau rêve d'idéologues allemands, contraire à tous les antécédants historiques et au génie des trois ou quatre races montagnardes de la république helvétique pour doter bon gré mal gré notre pays d'une constitution, qui, si elle est adoptée, changera du tout au tout l'existence de la Suisse comme Etat fédératif.

Je laisse à de plus habiles que moi le soin de démontrer tout ce que renferme d'alarmant pour l'indépendance des cantons, la centralisation du militaire, celle du droit des banques, des chemins de fer, et même celle des petits oiseaux, pour ne signaler que les dangers que me paraissent courrir nos institutions communales, et la moralité publique.

Que deviendront, je me le demande, ces institutions communales, qui sont la base de notre liberté, celles auxquelles s'attachent tous nos souvenirs, tous nos intérêts, lorsque en vertu de l'article 42 de la nouvelle constitution tout suisse devient électeur au bout de trois mois d'établissement ?

Que dire aussi du droit d'établissement dans un

point quelconque de la Suisse, moyennant la production d'un simple acte de bourgeoisie ? Avec un droit pareil disparaît l'intervention de la police locale, pour réprimer les atteintes aux bonnes mœurs; pas moyen ainsi de renvoyer à leur commune d'origine les personnes de mœurs faciles, qui viendront apporter le trouble et la démoralisation jusque dans les villages les plus reculés, comme elles ne le font malheureusement que trop dans nos villes.

Et ce sont des articles d'une portée pareille, que les conseils de la nation osent recommander à l'acceptation du peuple ! Ils supposent dont le peuple bien las de ses vieilles bourgeoisies et bien dépourvu de sens moral. Grâce à Dieu, il n'en est pas encore ainsi, et le 12 mai répondra aux imprudents orateurs par *non, mille fois non*.

Un vieux patriote de 1813.

Toni le gris.

XIII

— Et cependant, ajouta l'aubergiste, il serait nécessaire d'agir. Pour vous le dire nettement, je me méfie de Bartl, cet homme est doué des plus mauvais instincts. Dernièrement encore, chez moi, les buveurs s'entretenaient de l'endroit où l'on a retrouvé Toni et du frisson que la vue de ce ravin inspire, quand on le regarde depuis le pont d'en haut; ils ont dépeint tout ce qu'avaient d'effrayant les traits du cadavre mutilé.

— Il est bien probable, s'est écrié Bartl, que sous peu, quand vous regarderez depuis le pont, vous verrez dans la vase un visage plus horrible et qui vous fixera avec des yeux bien plus effrayants.

Et en disant cela, il s'est mis à rire d'une voix forcenée.

— Mais aussi, répondit le curé de son ton placide et en humant une nouvelle prise de tabac, pourquoi se mettre mal avec le chasseur Bartl qui a une si grande autorité dans le village. On n'a pas pour rien un tel ennemi à dos. Quoi qu'il en soit, Toni est mort, et ce n'est pas nous qui le ressusciterons. Le tribunal lui-même ne saurait opérer un tel miracle. Comment se fait-il que le forestier ne souffle mot de tout cela, et qu'il ne soit pas venu faire sa partie de cartes ?

— Il doit, si je ne me trompe, avoir dit qu'il examinerait cela. Mais il faut que j'aille au marché. Votre serviteur, Monsieur le curé !

Et l'aubergiste s'éloigna en se disant : « Il ne veut pas agir, parce qu'il craint que le forestier cesse de lui envoyer, comme d'habitude, une provision de gibier, chaque mois.

Le temps de la chasse allait toucher à sa fin. La sombre journée de la fête des morts (les Trépassés) arriva. Le cimetière fut occupé, du matin au soir, par les fidèles qui venaient brûler un cierge et dire des prières sur les tombes. Les montagnes étaient encore noires, et les glaciers eux-mêmes n'étaient couverts que d'une légère couche de neige. Le soleil, à moitié voilé par les nuages, répandait une teinte jaunâtre sur les sommets des Alpes, le miroir du lac reflétait des formes fantastiques. De rares échappées d'un soleil mourant semblaient inviter à la rêverie, et la cloche des morts avec son tintement sourd, achevait d'imprimer à toute cette scène un cachet de profonde mélancolie.

Bartl, en dehors du cimetière et accoudé sur le mur, avait les yeux fixés sur la foule.

Un chasseur, de ses collègues, lui demanda en passant : « Ne veux-tu pas venir à l'église aujourd'hui ? »

— Je n'ose le faire, répondit Bartl avec égarement, il me l'a défendu !

— Qui donc peut t'avoir défendu de venir, avec nous tous, prier pour ceux qui nous ont devancé dans notre pèlerinage vers un monde meilleur ?

— Toni le gris s'est dressé devant moi, et m'a repoussé à l'entrée.

— Qui ? Quoi ? Toni le gris ? Mais il est mort, enterré, tu peux voir là sa tombe et la croix qui la surmonte.

— Ce n'est pas vrai, le dis-je. Je l'ai rencontré, hier, dans les sentiers de la montagne.

A l'ouïe de cette réponse, le chasseur regarda son collègue avec un profond étonnement. Les yeux de Bartl étaient rouges d'insomnies et d'excès de boisson; il avait excessivement maigri. Une cravate fort sale était passée autour de son cou desséché, comme la corde à la nuque disloquée d'un pendu. Les yeux étaient à moitié fermés, et il portait les mains au-devant de lui, comme laveugle qui tâtonne.

— Jé te dirai ce qui m'est arrivé, poursuivit Bartl. Hier, après-midi, j'ai voulu faire une inspection des ouvriers qui préparent les voies pour la descente des bois; comme je gravissais le sentier, j'aperçois, au milieu des quartiers de roc, un homme gris. Je m'approche et reconnaiss... Toni en personne ! Il avait un gros bâton à la main, et, d'un geste impérieux, m'a enjoint de passer droit mon chemin. Je me suis éloigné en silence, et cinq minutes plus tard, j'ai entendu la voix de Toni qui me criait : « Je te défends d'approcher, demain, le cimetière où je repose, sinon, je sors de ma tombe. » A ces mots, Toni disparut et le vent fit des sifflements comme je n'en avais encore jamais entendus... je ne sais trop comment je suis rentré chez moi.

Le collègue de Bartl réfléchit un moment en silence, puis il dit :

— Il est bon que personne d'autre que moi n'entende les paroles qui sortent de ta bouche. Prends garde à tes propos. Ce que tu as vu n'est pas plus Toni le gris que Toni le noir. Ce sont les hommes de pierre de la montagne. Il faut que, selon ton habitude, tu aies eu la tête embrabouillée d'eau-de-vie.

Nous devrons informer ici le lecteur que dans les passages de montagnes, affectés au service des forêts, se trouvent des tas de pierre pour indiquer le chemin. Vus de loin, ils ont assez l'air de statues; le peuple les appelle « hommes de pierres ». Comme ils sont souvent recouverts de neige, on a dû, afin qu'ils remplissent leur but, fixer, dans les interstices des pierres, une branche de sapin, indiquant la direction.

— Ce n'est pas tout, poursuivit Bartl, appuyant de nouveau ses coudes sur le mur et se penchant en avant. Ici même, il s'est dressé devant moi et m'a défendu de franchir l'enceinte de ce lieu de repos.

Le chasseur ne répondit plus. Prenant Bartl par le bras, il lui fit franchir la grille d'entrée.

— Vois, toi-même et lis : « Cigit l'honorable Antoine Mitterhaler, mort le 12 octobre 18... d'une chute du haut des rochers du Greifenwald. Passant, songe à l'immense douleur de sa veuve... etc., etc. » Tu vois donc qu'il est bien mort, et qu'on l'a enterré ici.

Pour toute réponse, Bartl poussa un gémissement sourd, puis, détournant la tête, il se dirigea vers la grille du cimetière. Là se trouvaient de nombreux paysans qui venaient assister à l'offrande des morts. Ils regardèrent avec de grands yeux Bartl, dont l'égarement était manifeste. Ils se racontèrent bien des choses dans le tuyau de l'oreille. Quelques-uns prétendirent que le chirurgien, chargé de l'autopsie, avait retiré une balle du corps de Toni; d'autres ajoutèrent que l'adjoint de la préfecture, informé de ce fait, avait refusé de faire une enquête.

Bartl mit la main au bénitier fixé dans le mur, puis, échappant à son conducteur, il se dirigea vers le lac. Là il détacha le premier bateau qui lui tomba sous la main et se mit à ramer si fort qu'il laissa un sillon d'écume bouillonnante derrière lui. Il cingla droit sur la cure.

(La fin au prochain numéro.)

Lo curé dè X. fasai la colletta ein faveu dau Pape, et desai dinse ai brave dzein que la fin d'au monde étais proutze et qu'on ne dévessai pequa s'inquietta

dai z'affère dè stu mondo, et peinsà on bocon à l'autre.

Mâ, que lâi fe ou liberau, Monsu lo curé, é-t-e que lo Pape l'est dè stu mundo, âu bin dè l'autro; cå se l'est dè stu mundo, su d'accô avoué vo, m'ein inquietto pas.

Et poui d'ailleu, du que tot lo mondo pretein que no sein, dè ceint ans ein retâ dein noutron canton, mè seimblji que n'ein bin lo tein.

On biberon l'irè malado. Lo maidzo lâi fâ onn'ordonnance et lâi défein dè bâire mè d'on verro dè vin per dzo.

Quôqué dzo aprî, lo maidzo revint vêre coumeint ie va, et ie trauvè moutron gaillâ avoué na toupena dè vin découte son lhi.

— Qu'è-t-e cosse ? que lâi fâ lo maidzo.

— L'é l'ordonnance. Vo m'ai de dè bâire on verro dè vin per dzo. Se te lo prein grô, que mè su sondzi, te sari plie vito guieri.

L. F.

Lausanne, 22 avril.

Monsieur le rédacteur,

Il paraît que la correspondance du Mont intrigue quelques personnes, et que l'on va aux informations pour savoir si j'en suis l'auteur. Je dois dire, pour la satisfaction des curieux ou des intéressés, que la pièce m'a été remise signée, par deux honorables citoyens du Mont, qui m'ont dit que, pour le journal, l'auteur désirait garder l'anonyme. Ils m'ont prié de la mettre au net, en laissant au morceau son tour original et surtout l'excellente morale de la fin qui stigmatise la tartuferie et que j'aurais volontiers signée.

Agréez, etc. L. FAVRAT.

Casino-Théâtre.—A peine Mlle Scriwaneck avait-elle quitté Lausanne, où elle a laissé la plus agréable impression, que déjà M. Courtois, qui a toutes nos sympathies, nous annonçait l'arrivée très prochaine d'une troupe d'opéra complète et composée d'artistes dont on fait les plus grands éloges. Notre scène ne restera donc pas longtemps veuve de délassemens, artistiques, et nous avons pu nous convaincre que notre public attend avec impatience et accueillera avec joie un genre de spectacle pour lequel il a toujours eu des préférences marquées.

Une série de dix représentations nous est annoncée, et la troupe de M. Courtois débutera le 3 mai, par *Les Mousquetaires de la Reine*, opéra comique en 3 actes, dont le libretto, de St-Georges, est des plus intéressants et la musique un des chefs-d'œuvre du célèbre compositeur Halévy.

Pour répondre au désir exprimé par plusieurs personnes, les représentations auront lieu les mardi et vendredi de chaque semaine, à partir du 3 mai.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DELISLE.